

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 049-214901803-20260907-09_2026_02-DE

Département de
Maine et Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LONGUÉ-JUMELLES**

Séance du 07 Septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric MORTIER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Frédéric MORTIER - Nathalie PLOQUIN - Sylvain LEFEBVRE - Laëtiita LEROUX - Christophe GABILLER - Marie-Thérèse DELAUNAY - Jean-Pierre LEGENDRE - Yann NIORE - Nathalie MANCEAU - Nicole PEHU - Alain DUPUIS - Cynthia RAPICAULT - Gilles LABUSSIÈRE - Michel RICOU - Patrice PEGE - Philippe LEBACQ - Sylviane LE COQ - Pascal MONSCAVOIR - Jean-Pierre JOUBARD - Marie-José DAVID - Samuel CHAUSSERAIS - Coline BILLY - Vanessa BRAULT - Monique ROGEREAU - Emmanuel BRAULT - Jean-Luc FOURREAU

Absents excusés :
Françoise RICHARD donne pouvoir à Sylviane LE COQ
Danielle MABILLEAU donne pouvoir à Marie-Thérèse DELAUNAY
Justine CORDIER

Mme PLOQUIN Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 31/08/2026
Date d'affichage : 10/09/2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 26

Objet : Finances - Indemnités de fonction au Maire, Maire délégué, Adjointes au Maire et Conseillers délégués – modification – (09/2026-2)

Vu la délibération (04/2026-17) en date du 07/04/2026 ;

Prenant en compte les observations de la Préfecture par courrier en date du 11/06/2026 et autres observations de la DGFIP, nécessitant d'ajuster le dispositif délibéré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications suivantes portant ajustement de la délibération prise le 07 Avril dernier ;
 - o Modification des %
 - Maire délégué : 27.7337 % de IB 1027 au lieu de 22,5178%
 - 2^e au 7^e Adjoint : 16,9078% de IB 1027 au lieu de 15,7644%
 - 1^{er} – 2^e – 3^e – 4^e – 6^e – 7^e Conseillers délégués : 4,7439% de IB 1027 au lieu de 4,5152%

- 5^e Conseiller délégué : 9,5852% de IB 1027 au lieu de 9,0110%
- 8^e au 16^e Conseillers délégués « référents » : 2,1408% de IB 1027 au lieu de 4,5152%
- Conformément à l'article L2123-24 II CGCT, majoration de l'indemnité mensuelle du 1^{er} Adjoint au Maire à hauteur de 243,18€
- Conformément à l'article R2123-23 du CGCT, et considérant le statut de chef-lieu de canton de la Ville de Longué-Jumelles, majoration des indemnités de fonctions de Maire – Adjoints au Maire et Conseillers délégués de 15% au lieu de 25%.

Les autres dispositions restent inchangées.

- **PRECISE** que les régularisations seront prises en compte sur les prochains versements une fois la présente délibération rendue exécutoire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Secrétaire de séance,


N. PLOQUIN


Le Maire,
F. MORTIER



Indemnités de fonction au Maire - Maire délégué - Adjoints au Maire - Conseillers
Annexe à la Délibération (09/2026-2) en date du 07/09/2026

FONCTION	NOM	Base IB 1027 (valeur au 01/01/2026)	Taux	Majoration L2123-24 II	Montant mensuel BRUT (valeur au 01/01/2026)	Montant annuel BRUT (valeur au 01/01/2026)	Avec majoration Chef lieu de canton 15%	TOTAL annuel BRUT (valeur au 01/01/2026)
Maire	Frédéric MORTIER	4 110,52 €	58,3000		2 396,43 €	28 757,20 €	2 755,90 €	33 070,78 €
1e Adjoint au Maire	Sylvain LEFEBVRE	4 110,52 €	23,3200	243,18	1 201,75 €	14 421,00 €	1 382,01 €	16 584,15 €
2e Adjoint au Maire	Nathalie PLOQUIN	4 110,52 €	16,6646		685,00 €	8 220,00 €	787,75 €	9 453,00 €
3e Adjoint au Maire	Jean-Pierre LEGENDRE	4 110,52 €	16,6646		685,00 €	8 220,00 €	787,75 €	9 453,00 €
4e Adjoint au Maire	Laëtitia LEROUX	4 110,52 €	16,6646		685,00 €	8 220,00 €	787,75 €	9 453,00 €
5e Adjoint au Maire	Yann NIORE	4 110,52 €	16,6646		685,00 €	8 220,00 €	787,75 €	9 453,00 €
6e Adjoint au Maire	Marie-Thérèse DELAUNAY	4 110,52 €	16,6646		685,00 €	8 220,00 €	787,75 €	9 453,00 €
7e Adjoint au Maire	Gilles LABUSSIÈRE	4 110,52 €	16,6646		685,00 €	8 220,00 €	787,75 €	9 453,00 €
8e Adjoint au Maire								
Conseiller délégué	Christophe GABILLER	4 110,52 €	4,7439		195,00 €	2 340,00 €	224,25 €	2 691,00 €
Conseiller délégué	Nicole PEHU	4 110,52 €	4,7439		195,00 €	2 340,00 €	224,25 €	2 691,00 €
Conseiller délégué	Cynthia RAPICAULT	4 110,52 €	4,7439		195,00 €	2 340,00 €	224,25 €	2 691,00 €
Conseiller délégué	Michel RICOU	4 110,52 €	4,7439		195,00 €	2 340,00 €	224,25 €	2 691,00 €
Conseiller délégué	Patrice PEGE	4 110,52 €	9,5852		394,00 €	4 728,00 €	453,10 €	5 437,20 €
Conseiller délégué	Philippe LEBACQ	4 110,52 €	4,7439		195,00 €	2 340,00 €	224,25 €	2 691,00 €
Conseiller délégué	Sylviane LECOQ	4 110,52 €	4,7439		195,00 €	2 340,00 €	224,25 €	2 691,00 €
Conseiller délégué "réfèrent"	Coline BILLY	4 110,52 €	2,1408		88,00 €	1 056,00 €	101,20 €	1 214,40 €
Conseiller délégué "réfèrent"	Françoise RICHARD	4 110,52 €	2,1408		88,00 €	1 056,00 €	101,20 €	1 214,40 €
Conseiller délégué "réfèrent"	Pascal MONSCAVOIR	4 110,52 €	2,1408		88,00 €	1 056,00 €	101,20 €	1 214,40 €
Conseiller délégué "réfèrent"	Danielle MABILLEAU	4 110,52 €	2,1408		88,00 €	1 056,00 €	101,20 €	1 214,40 €
Conseiller délégué "réfèrent"	Jean-Pierre JOUBARD	4 110,52 €	2,1408		88,00 €	1 056,00 €	101,20 €	1 214,40 €
Conseiller délégué "réfèrent"	Samuel CHAUSERAIS	4 110,52 €	2,1408		88,00 €	1 056,00 €	101,20 €	1 214,40 €
Conseiller délégué "réfèrent"	Nathalie MANCEAU	4 110,52 €	2,1408		88,00 €	1 056,00 €	101,20 €	1 214,40 €
Conseiller délégué "réfèrent"	Marie-José DAVID	4 110,52 €	2,1408		88,00 €	1 056,00 €	101,20 €	1 214,40 €
Conseiller délégué "réfèrent"	Justine CORDIER	4 110,52 €	2,1408		88,00 €	1 056,00 €	101,20 €	1 214,40 €
Enveloppe maximale légale : 120.780,24 € brut /an - 10.065,02€ / mois					10 064,18 €	120 770,20 €		138 885,73 €

Maire délégué	DUPUIS Alain	4 110,52 €	27,7337		1 140,00 €	13 679,99 €		13 679,99 €
Enveloppe maximale légale : 27.474,74€ brut/an - 2.289,56€/mois								